



**DECISION N° 2024/017/AG
AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE D'OUVRIER
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE**

La Directrice de SEISAAM dont le siège social est sis Route de Lochères – 55120 CLERMONT-EN-ARGONNE,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C et divers décrets portant statuts particuliers de la catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière,

VU le décret n° 2016—1705 du 12 décembre 2016, portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Un concours sur titres pour le recrutement d'Ouvrier Principal de 2^{ème} classe est ouvert au SEISAAM afin de pourvoir 1 emploi pour la Maison de l'Enfance (M.D.E) à Commercy,

ARTICLE 2 :

Date limite de la réception des dossiers de candidature : 3 décembre 2024 (le cachet de la poste faisant foi).

Date prévue de recrutement : Janvier 2025

ARTICLE 3 :

Les candidats sélectionnés recevront un courrier les informant de la date de convocation à l'entretien.

ARTICLE 4 :

Peuvent faire acte de candidature les titulaires soit :

- D'un diplôme de niveau V ou d'une qualification équivalente ;
- D'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités,
- D'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômés requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la Fonction Publique ;
- D'un diplôme au moins équivalent figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

ARTICLE 5 :

Les candidatures doivent être adressées, à l'adresse énoncée ci-dessous :

SEISAAM
À l'attention de Monsieur le Directeur par intérim
Route de Lochères
BP N° 6
55120 CLERMONT-EN-ARGONNE

Pour constituer le dossier, le candidat devra transmettre les pièces suivantes :

- Une lettre de candidature établie sur papier libre ;
- Un dossier d'inscription (fourni par SEISAAM sur demande du candidat) ;
- Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- Le diplôme permettant l'inscription, certifications et équivalences, notamment ceux requis pour le concours concerné, dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte d'identité française (*recto/verso*) ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, en cours de validité ;
- Une attestation de recensement pour les candidats dont l'âge est inférieur à 25 ans ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national nés à partir de 1990, une attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé ;
- Une autorisation écrite pour la demande d'extrait de casier judiciaire (*bulletin n° 2*).

ARTICLE 6 :

La sélection des candidats est confiée à une commission composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement dans lequel l'emploi est à pourvoir. Les membres de cette commission sont nommés par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Composition du jury :

- Le directeur par intérim de l'établissement organisateur du concours ou son (sa) représentant(e),
- Un(e) directeur(trice) d'établissement en fonction dans le département concerné et extérieur à l'établissement,
- Un(e) cadre socio-éducatif en fonction.

ARTICLE 7 :

La Directrice certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Fait à Clermont-en-Argonne,
Le 02 octobre 2024

Le Directeur par intérim,
Maxime CLERET

Destinataires :

- Affichage dans l'ensemble des structures de l'établissement



2/2